

# MAIRIE D'EVERQUEMONT

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2009

L'an deux mille neuf, le seize janvier, à vingt heures trente minutes, le conseil légalement convoqué s'est réuni en sa séance publique, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Ghislaine SENEÉ, Maire.

### ***Etaient présents :***

MME LEROY – MR PAIRAULT – MR NIAULT, Maires-adjoints  
MR VERY – MR CARE – MR SORE-LARREGAIN – MR HERNANDEZ – MR LEDANOIS - MME L'ANTOINE – MR DOMIN – MR BARRAS – MR ROLLAND – MME FENEROL, Conseillers municipaux

### ***Était absent :***

Monsieur THUILLOT a donné pouvoir à Monsieur PAIRAULT

Madame L'ANTOINE est élue secrétaire.

Madame le Maire ouvre la séance.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2008**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 décembre 2008 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU P.N.R.V.F. POUR LE MUR D'ENTREE DU VILLAGE POUR UN MONTANT DE 29.800 EUROS**

#### **DELIBERATION :**

Madame le Maire explique qu'il convient de procéder à la réhabilitation du mur situé à l'entrée du village, rue de Tessancourt donnant sur la RD 922. En effet, il y a urgence à intervenir sur les fondations puisqu'il est constaté un important ruissellement des eaux au pied du mur. Elle rappelle que ce projet de réhabilitation constitue une solution durable pour cet ouvrage d'intérêt patrimonial avéré du fait de son positionnement en entrée du village.

Madame le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour déposer un dossier de demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional du Vexin Français (P.N.R.V.F.).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce projet et autorise Madame le Maire à solliciter auprès du Parc Naturel Régional du Vexin Français (P.N.R.V.F.) une subvention afin de financer ces travaux s'élevant à 29.800 €HT. La participation de la ville sera mise au budget primitif 2009.

### **INTERCOMMUNALITE : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) : PRESENTATION :**

Madame le Maire présente le SCOT comme un document de planification stratégique intercommunale élaboré par les communes. Son périmètre est défini par le Préfet.

Elle explique que l'implication d'EVECQUEMONT dans la mise en place du SCOT est une démarche qui permettrait à la commune de devenir acteur quant aux aménagements futurs du territoire, c'est-à-dire entre POISSY et MANTES-LA-JOLIE. C'est aussi la possibilité pour la commune d'EVECQUEMONT d'être intégrée à la réflexion d'un projet de territoire et avoir toutes les informations permettant d'anticiper au mieux en matière d'urbanisme et de développement économique. Le fait d'adhérer au SCOT n'implique pas l'entrée dans le périmètre juridique de l'OIN. La participation financière serait de 2 € par habitant aux dernières estimations.

Madame le Maire indique la prochaine rencontre le 4 février prochain avec Madame la Préfète au sujet de la modification du périmètre qui avait été préalablement définie.

Enfin, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur la volonté d'entrer dans le périmètre afin de saisir cette nouvelle opportunité.

#### **DELIBERATION :**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.121-1, L.122-1 à L.222-19 et R.122-1 à R.122-13,

Considérant que les communes listées ci-après appartiennent au même bassin de vie et partagent des enjeux communs de développement territorial,

Considérant que l'élaboration d'un SCOT sur ce territoire est fondamentale pour organiser et favoriser un développement cohérent de ce territoire,

Après en avoir délibéré,

A la majorité (1 abstention), émet un avis favorable au projet de périmètre de SCOT et décide d'adhérer au SCOT envisagé, composé des communes suivantes :

Achères	Les Mureaux
Andrézy	Maurecourt
Brueil-en-vexin	Médan
Chanteloup-les-vignes	Meulan
Chapet	Mézy
Conflans-sainte-honorine	Oinville-sur-montcient
Carrières-sous-poissy	Poissy
Ecquevilly	Tessancourt
Evecquemont	Triel-sur-seine
Gaillon-sur-montcient	Vaux-sur-seine
Hardricourt	Verneuil-sur-seine
Jambville	Vernouillet
Juziers	Villennes

et, s'il en était, au nouveau périmètre intégrant les villes du S.I.E.P. Seine et forêts.

En aparté, et pour faire suite à son discours prononcé à l'occasion de la cérémonie des voeux à EVECQUEMONT, Madame le Maire souhaite informer le Conseil Municipal de son intention de formuler un démenti. En effet, l'article paru dans le Courrier de Mantes fait mention de l'entrée prochaine de la commune d'EVECQUEMONT dans la Communauté de Communes Vexin Seine. Madame le Maire souhaite clarifier ces propos. Ceci étant, elle indique le bon déroulement de la cérémonie des voeux avec la présence d'une centaine de personnes.

## **CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA SURVEILLANCE ET L'ENTRETIEN DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire s'interroge sur une délibération prise pour la surveillance et l'entretien du réseau d'assainissement de la commune d'EVECQUEMONT à compter du 1er janvier 2008 pour une durée d'un an avec VEOLIA Eau. En effet, une convention de prestation de service pour la surveillance et l'entretien du réseau d'assainissement a été signée entre la commune et VEOLIA Eau à compter du mois d'août 2006 jusqu'au mois de mars 2009. Ce contrat arrivant à échéance, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de lancer un nouvel appel d'offres. C'est la commune d'EVECQUEMONT qui aura en charge l'élaboration de ce marché. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

## **PRESENTATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ASSOCIATIONS**

Les subventions accordées aux différentes associations seront votées à l'occasion du Conseil Municipal du 13 février 2009 lors du vote du Budget 2009. A cet effet, un formulaire de demande de subvention va être adressé aux associations. Les subventions aux associations seront abordées à l'occasion de la commission des finances élargie prévue le 23 janvier 2009.

## **POINT INONDATION ECOLE ET SUITE A DONNER**

Madame le Maire relate le dégât des eaux survenu à l'école communale le jeudi 8 janvier 2009. Suite à l'appel de Monsieur REQUI, Madame le Maire ainsi que le garde-champêtre se sont rendus sur place. L'assureur Groupama, les différentes entreprises (électricité, plâtrier...), l'Inspection Académique, la Préfecture ont été contactés. L'expert mandaté par Groupama est intervenu le vendredi 9 janvier 2009. Des devis sont attendus concernant l'installation éventuelle de modules type algéco pour accueillir une salle de classe. A ce jour, la classe de Monsieur REQUI est installée dans la salle communale. Concernant la prise en charge par l'assureur Groupama, Madame le Maire indique que la cause du sinistre en l'occurrence la conduite d'eau, ne sera pas remboursée, mais les dégâts qui ont été occasionnés seront indemnisables, ainsi, que la location d'un bâtiment temporaire. En parallèle, un courrier a été adressé à Monsieur le Président du Conseil Général pour une demande de subvention exceptionnelle pour le remplacement du parc informatique de l'école. Monsieur NIAULT intervient et propose l'envoi d'un courrier au Ministère de l'Education via l'Inspection Académique des Yvelines pour une demande de dotation exceptionnelle pour les ordinateurs. Ce courrier pourrait être accompagné d'une demande appuée par Madame le Maire.

## **LES COMMISSIONS MUNICIPALES :**

La commission Finances / Développement économique / Marchés publics / Personnel communal / Coopération intercollectivité :

Monsieur PAIRAULT invite l'ensemble du Conseil à consulter le compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2008. Une prochaine commission des finances élargie aura lieu le vendredi 23 janvier 2009 sur le budget primitif 2009 qui sera voté le 13 février 2009.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur HERNANDEZ interpelle le Conseil sur le danger que représentent les enfants qui ne sont pas attachés en voiture sur le trajet de l'école. Il souhaite d'une part, une sensibilisation par le biais du prochain Evecquemont Infos, mais aussi, la mise en place d'un contrôle, un matin, à un point stratégique en présence du garde-champêtre et de lui-même. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Monsieur SORE-LARREGAIN indique la tenue du 2ème atelier inter-entreprises qui a eu lieu le jeudi 15 janvier 2009 en mairie. Pour mémoire, une 1<sup>ère</sup> rencontre inter-entreprises avait été organisée le 20 juin 2008 à l'initiative de Monsieur PAIRAULT afin de présenter des informations économiques sur le village, de recueillir des idées, des projets et aussi d'échanger. Devant le vif intérêt des acteurs du village, un 1er atelier inter-entreprises a eu lieu le 4 décembre 2008 sur le thème « PME locales et Commune, Agir ensemble ».

A l'occasion du 2ème atelier, trois thèmes ont été abordés :

- le développement potentiel de chambres d'hôtes sur le village car peu d'offre d'hébergement dans les environs avec une vraie demande,
- l'insuffisance de l'équipement communication (débit internet, téléphone) ⇒ il faut des solutions techniques pour une amélioration de la télécommunication,
- l'idée d'une résidence d'entreprises, dont les coûts fixes pourraient être partagés ; pour les personnes travaillant seules, ce procédé peut être l'occasion de retrouver une ambiance de travail et un partage de compétences. La mairie disposant d'un espace situé en haut de la mairie, celui-ci pourrait être mis à disposition pour servir de salle de réunion.

Le prochain atelier aura lieu le 9 février 2008. Les acteurs présenteront leurs compétences.

Objectifs avant l'atelier :

- Recensement des administrés qui pourraient être intéressés pour héberger par le biais du prochain Evecquemont Infos.
- Vérification de la domiciliation des entreprises.

Enfin, un dîner d'entrepreneurs aura lieu le 20 mars 2008 dans la salle communale.

Madame le Maire fait part de l'apparition d'un fontis sur une propriété privée située aux Frileuses. Après s'être rendue sur place le 14 janvier 2009 afin de prendre les dispositions nécessaires pour délimiter et matérialiser un périmètre de sécurité, celle-ci a mandaté l'Inspection Générale des Carrières qui s'est rendue sur place le 15 janvier 2009. Dans son rapport, Monsieur SAUVEGRAIN, Ingénieur de l'Inspection Générale des Carrières, indique un effondrement localisé appelé fontis, non stabilisé de 2m de diamètre qui s'évase en profondeur, seule une petite partie de la croûte de surface étant tombée, la profondeur n'a pu être évaluée, les abords de l'excavation présentant trop de risques. En conséquence, un courrier sera adressé par la mairie aux propriétaires du terrain pour que toutes les dispositions nécessaires à la sécurité des personnes soient prises. La forêt étant de ce fait dangereuse, un panneau sera mis en place incombant toute responsabilité aux marcheurs. Le périmètre de sécurité actuellement délimité par du Rubalise, il est conseillé la mise en place de fils barbelés.

Madame le Maire indique le prochain tournage du film "Le Refuge" chez Monsieur et

Mademoiselle ELVINGER les 19, 20 et 23 février 2009. Une convention d'utilisation du domaine public est en cours de signature avec la société de Production.

Madame le Maire explique la création d'une ligne budgétaire à l'occasion du budget primitif 2009 pour les chèques cadeaux offerts au personnel communal à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Madame le Maire informe le Conseil de la manifestation prévue le 17 janvier 2009 au rond point de la ZAC des Garennes aux MUREAUX, contre le projet de construction d'un circuit de formule 1. Cette dernière fait part à l'occasion d'un rendez-vous avec Monsieur le Président du Conseil Général de la remise de documents mis à la disposition des élus. Madame le Maire émettra deux réserves à ce projet :

- la problématique de l'eau car il y aura construction sur une nappe phréatique,
- les intérêts financiers.

Elle indique qu'aucune étude n'a encore été menée, mais des fonds vont être débloqués pour la construction du projet et le 4 février prochain les architectes remettront leurs dossiers. Madame le Maire déplore le manque de réponse concrète à ses interrogations. Avant de statuer le 13 février prochain, cette dernière convie les élus à participer à une réunion le 27 janvier 2009 à 19 heures à La Nacelle à AUBERGENVILLE. Elle indique également que Monsieur MORGANT, Directeur général adjoint en charge du développement pour Yvelines F1, doit venir en Mairie et répondre aux questions des élus. Monsieur PAIRAULT indique être contre ce projet de 120 millions d'euros. Il représente une aberration financière au regard de la crise actuelle mais aussi en terme de concertation et montage du projet. Monsieur ROLLAND émet un oui de principe mais s'inquiète d'une dissimulation d'informations aux élus.

Monsieur PAIRAULT indique la diffusion prochaine de deux films qui ont été tournés sur la commune d'EVECQUEMONT :

- "E.N.A." réalisé par Monsieur Raoul PECK le 19 janvier 2009 sur Canal +,
- "Plus tard tu comprendras" réalisé par Monsieur Amos GITAÏ le 20 janvier 2009 sur France 2.

Madame L'ANTOINE indique l'organisation d'une participation à l'émission "Les Grosses Têtes" de Philippe BOUVARD. Participation du transport = 500 €TTC, soit 15 € par personne.

La séance est suspendue à 21 heures 30.

La parole est donnée aux administrés.

**La séance est rouverte et close à 22 heures 50.**

**Les prochaines séances du Conseil Municipal auront lieu les :**

- **13 février 2009**
- **27 mars 2009**
- **15 mai 2009**
- **19 juin 2009**

## INTERVENTIONS DES ADMINISTRÉS VENUS ASSISTER AUX CONSEILS MUNICIPAUX

QUESTIONS/INTERROGATIONS/DOLEANCES	RÉPONSES/RÉFLEXIONS/SOLUTIONS
<p><u>Madame STUBER :</u> - nuisances occasionnées par la circulation des camions lors des tournages de films.</p>	<p>Monsieur PAIRAULT indique la mise en place d'une convention où il est rappelé un certain nombre de règles à respecter. Néanmoins et si d'autres incidents de ce genre survenaient de nouveau, ne pas hésiter à prévenir la mairie qui interviendra de suite auprès de la société de production.</p>
<p><u>Madame LEFEBVRE :</u> - rectification demandée suite à son intervention à l'occasion du Conseil Municipal du 5/12/08 concernant la PVR : sa mise en garde ne concernait pas les risques de l'extension de l'éclairage public mais l'alimentation suffisante (renforcement) en électricité</p>	<p>Madame le Maire en prend note.</p>
<p>- que devient le circuit de MAGNY COURS par rapport au projet de construction du circuit de Formule 1 aux MUREAUX ?</p>	<p>Monsieur ROLLAND indique que ce circuit est enclavé et qu'il faut un temps infini pour y accéder depuis NEVERS. Le but d'un projet de construction de circuit de Formule 1 étant de trouver un circuit avec un accès autoroutier. Ce projet a pour but la création d'emploi et la redynamisation du secteur Seine Aval.</p>
<p>- est-il possible de faire paraître dans Evrecquemont Infos un article concernant la garantie eau suite à une fuite d'eau ?</p>	<p>Madame le Maire donne son accord pour cet article. Elle indique que suite au sinistre survenu à l'école communale, celle-ci entend faire le nécessaire afin de bénéficier de cette garantie.</p>
<p>- suite au souhait de Monsieur HERNANDEZ pour la mise en place d'un contrôle des enfants qui ne sont pas attachés en voiture le matin sur le trajet de l'école, s'agira t-il de prévention ou de répression ?</p>	<p>Madame le Maire indique que ce dispositif sera dans un premier temps préventif.</p>
<p>- quelle date pour la prochaine formation informatique ?</p>	<p>Monsieur SORE-LARREGAIN indique qu'avant de planifier la prochaine formation, il convient d'investir et d'installer un routeur.</p>
<p>- a constaté que la distribution du courrier n'était pas régulière cette semaine.</p>	